CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E25131** **VALABLE JUSQU'AU** **09/09/2027**

ÉDITÉ LE 20/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2000

Raison sociale : PROCOPIO ISOLATION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 23/04/2025

Capital : 500 000

4 RUE RENE MANESSE
76140 LE PETIT-QUEVILLY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 2000 B 675

Siret : 430 483 354 00030

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 13 0784 O

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 10346245104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 10346245104

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 02 35 69 22 73 **Fax :**

Portable : 06 24 36 58 96

Responsabilité légale :
PROCOPIO LIONEL PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.procopio-isolation.fr

E-mail : procopio@orange.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 853 695 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée)	10	10/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/07/2026 09:28

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.